



Marque de fabrique, de commerce ou de service

CERTIFICAT D'IDENTITÉ DE MARQUE ET ÉTAT DES INSCRIPTIONS PORTÉES AU REGISTRE NATIONAL

Code de la propriété intellectuelle - Livre VII

Art. L. 712-1. - La propriété de la marque s'acquiert par l'enregistrement. La marque peut être acquise en copropriété.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Art. L. 714-7. - Toute transmission ou modification des droits attachés à une marque enregistrée doit, pour être opposable aux tiers, être inscrite au Registre national des marques.

Art. R. 714-2. - Le Registre national des marques est tenu par l'Institut national de la propriété industrielle. Y figurent, pour chaque marque :

- 1° L'identification du demandeur et les références du dépôt, ainsi que les actes ultérieurs en affectant l'existence ou la portée ;
- 2° Les actes modifiant la propriété de la marque ou la jouissance des droits qui lui sont attachés ; en cas de revendication de propriété, l'assignation correspondante ;
- 3° Les changements de nom, de forme juridique ou d'adresse ainsi que les rectifications d'erreurs matérielles affectant les inscriptions.

Aucune inscription n'est portée au registre tant que le dépôt n'est pas publié dans les conditions prévues à l'article R. 712-8.

Art. R. 714-8. - Toute inscription portée au Registre national des marques fait l'objet d'une mention au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Toute personne intéressée peut obtenir de l'Institut :

- 1° Un certificat d'identité comprenant le modèle de la marque, les indications relatives au dépôt et à l'enregistrement et, s'il y a lieu, les limitations à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une renonciation ou d'une décision judiciaire ;
- 2° Une reproduction des inscriptions portées au Registre national des marques ;
- 3° Un certificat constatant qu'il n'existe pas d'inscription.

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite ci-contre a été enregistrée et publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle et :

- n'a fait l'objet d'aucune inscription
- a fait l'objet de(s) inscription(s) reproduite(s) en annexe au présent certificat
(inscription(s) ;
- que la marque apparaît, en l'état des dernières inscriptions effectuées audit registre, comme étant la propriété de :
-
-
- a fait l'objet de la (des) déclaration(s) de renouvellement reproduite(s) en annexe au présent certificat.
- n'a fait l'objet d'aucune déclaration de renouvellement.



Fait, le **13 JUL. 2011**

Pour le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle
Le Chef du département des titres

sb
Anne **BETREMIEUX**
03 20 36 34 51

**UNION DE FABRIQUE,
COMMERCIALE OU DE SERVICE**

cerfa
N° 55 - 1280

propriété intellectuelle - Livre VII

DECLARATION D'ENREGISTREMENT

en d'un dépôt par télécopie

à remplir à l'encre noire en lettres capitales
et à fournir en cinq exemplaires recto-verso

MAF. 6683

Téléphone : 01 53 04 53 04 Télécopie : 01 42 94 86 54

Réservé au Greffe ou à l'INPI

N° NATIONAL

99 817552

(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

14 OCT 1999

N° D'ORDRE

75 INPI PARIS

1 **NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

**LERNER & ASSOCIÉS
S.E.L.A.F.A. de C.P.I.
5, rue Jules Lefèbvre
75009 PARIS**

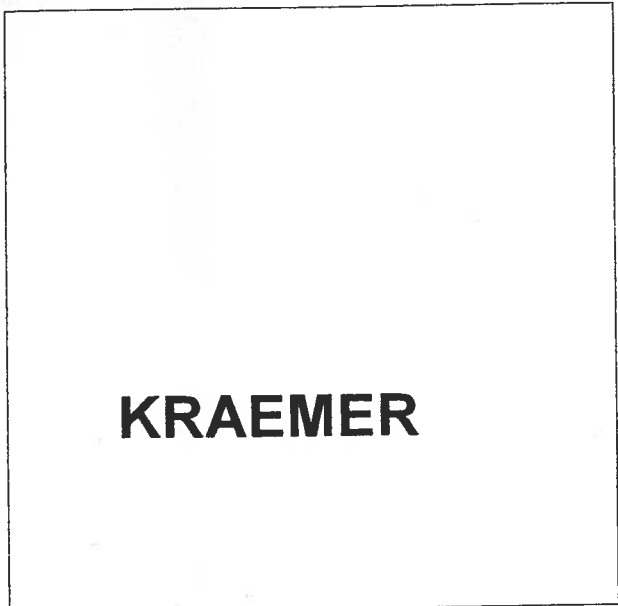
2 **DÉPOSANT(S)** Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination
ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

**KRAEMER ET CIE (société anonyme)
43, rue de Monceau
75008 PARIS**

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

n° SIREN **582 060 596**

3 **MODÈLE DE LA MARQUE** (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)



4 **BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :**

- Marque sonore comportant un hologramme
- tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATION)

5 **ÉLÉMENTS** dont la protection n'est pas revendiquée

6 **PRODUITS ET SERVICES**

7 **CLASSE**

Lustres, abat-jour, becs de gaz,
lampes à gaz, lampes à huile,
lampadaires, lanternes d'éclairage ;
robinets, baignoires.

11

Objets d'art en métaux précieux,
articles de bijouterie, montres,
pendules, horloges, chaînes de
montres, cadrans solaires,
statuettes en métaux précieux,
vaisselle en métaux précieux,
chandeliers en métaux précieux.

14

Produits de l'imprimerie ; tableaux
d'art, lithographies, objets d'art
lithographiés, livres d'art, gravures,
lithographies, objets d'art gravés,
cartes à jouer, cartes
topographiques, catalogues,
instruments d'écriture, porte-
plume, stylographes, encriers,
reliures, palettes pour peintres,
coupe-papier, sceaux, timbres-
poste.

16

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

8 **Dépôt effectué en même temps que la déclaration de renouvellement
de la marque n°**

9 **Priorité revendiquée : Pays, date et n° du dépôt**

MA 487/75057

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

10 MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION

- Date d'agrément de l'organisme certificateur : _____

- Date d'homologation du règlement : _____

Réservé au Greffe

REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI :

- dépôt :

- jusqu'à 3 classes

- par classe de produits et services au-delà de 3

- revendication de priorité(s)

TOTAL

11 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE

(nom et qualité du signataire)

François LERNER
C.P.I. No. 92-1153

92 81 553

14 OCT 1992

VISA du Greffe

Pour l'examen de votre dossier, votre interlocuteur à
l'Institut National de la Propriété Industrielle :

DIVISION DES MARQUES

32, rue des Trois Fontanot 92016 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 53 04 53 04 - Télécopie : 01 49 01 07 37

AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires
- La justification du paiement des redevances
- **S'il est constitué un mandataire** : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI
- **Si une priorité est revendiquée** : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction
- **Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale** : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction
- **Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage** : la justification de cet usage
- **S'il s'agit d'une marque collective de certification** : le règlement d'usage, la justification d'agrément de l'organisme certificateur et le cas échéant, la justification d'homologation du règlement, pièces à fournir en 10 exemplaires

No 002 N° 2 N° 1



Date lieu 14/10/1999

INPI PARIS

No Operation



3014582

COMMERCE OU DE SERVICE

intellectuelle - Livre VII

ISTREMENT (SUITE)

à l'encre noire en 5 exemplaires

Def. 6683

Réservé au Greffe ou à l' INPI

N° NATIONAL (à rappeler dans toute correspondance)

99 817552

DATE et LIEU de DÉPÔT

N° D'ORDRE 14 OCT 1999 75 INPI PARIS

Dans l'ordre des rubriques à compléter, dactylographiez ci-après : le n° de la rubrique concernée, son titre, et les compléments .

6. PRODUITS ET SERVICES

7. CLASSES

Objets d'art en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques, en cire, en plâtre ou en matières plastiques ; meubles, sièges, boiseries pour meubles, cadres d'encadrement, éventails, miroirs. 20

Objets d'art en porcelaine, en terre cuite ou en verre, candélabres et chandeliers non en métaux précieux, mosaïques en verre non pour la construction, tire-bouchons, vaporisateurs à parfums. 21

Tapis, tapisserie non en matière textile, tentures murales non en matière textile. 27

Estimations d'antiquités, estimations d'objets d'art.. 36

En cas d'insuffisance de place, poursuivre sur une page "suite" et cocher la case ci-après

le cas échéant, VISA du Greffe

SIGNATURE du DÉPOSANT ou de son MANDATAIRE (nom et qualité du signataire)

François LERNER C.P.I. No. 92-1153